



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

N° de version : 20240715

Date de validation du CA : en attente de validation du CA du 05.09.2024

Date de mise en application : 01.10.2024



Projet Social et de Développement durable

Table des matières

1	Population et territoire	3
1.1	Le Grand-Nancy et Art-sur-Meurthe	3
1.2	La commune d'Art-sur-Meurthe.....	3
2	Caractéristiques socio-économiques de la population	4
2.1	Population	4
2.1.1	Évolution démographique	4
2.1.2	Catégorie socioprofessionnelle.....	5
3	Infrastructure sur le territoire	5
3.1	Les établissements scolaires :	6
3.2	Les équipements périscolaires et de Loisirs.....	6
3.3	Les salles communales :	6
3.4	Les équipements de santé	6
3.5	Les infrastructures sportives et de loisirs :.....	6
3.6	Les édifices civils et religieux	7
3.6.1	Les édifices civils.....	7
3.6.2	Les édifices historiques et religieux :	7
3.7	Dynamique associative :	7
4	Le Multi-Accueil « Les pirates de Bosserville ».....	7
4.1	Historique de l'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe	7
4.2	Historique de la structure	8
4.3	Objectifs du Multi-Accueil.....	9
4.3.1	La solidarité – Pour la promotion de l'entraide	9
4.3.2	L'ouverture d'esprit – Apprendre des autres	9
4.3.3	L'échange et le partage – Tisser des liens	9
5	Le développement durable.....	10
6	Accessibilité de la structure.....	10
7	Les partenariats :	12

Présentation

Conformément à l'article R2324-29 du Code de la Santé Publique, celui-ci précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en oeuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et au II de l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

1 Population et territoire

1.1 Le Grand-Nancy et Art-sur-Meurthe

Le 12 octobre 1959 le district urbain de Nancy est créé pour tenter de résoudre les problèmes liés au traitement de l'eau et à l'assainissement. Douze communes sont alors membres de cette structure de coopération intercommunale.

De 1959 à 1995, les compétences attribuées au district n'ont eu de cesse d'évoluer avec d'abord l'eau et l'assainissement, puis les transports, la gestion des déchets, des zones d'activité et de la voirie ainsi que le conservatoire, le développement économique et universitaire ou encore l'habitat.

C'est le 1^{er} janvier 1996, que la Communauté Urbaine du Grand Nancy vient à remplacer le district urbain à la suite d'une décision préfectorale. Celle-ci est composée de 20 Communes, dont Art-sur-Meurthe, et voit ses compétences étendues avec la gestion dès la création des piscines, équipements de sport professionnel, Zénith, musées scientifiques et techniques, puis toute la voirie.

Le 1^{er} juillet 2016, la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) devient La *Métropole du Grand Nancy*, couramment appelée **Grand Nancy**, et prend de nouvelles compétences venant du Département de Meurthe-et-Moselle (solidarité logement et solidarité jeunes, voirie départementale) ou de la Ville de Nancy (tourisme, parkings).

La Métropole du Grand Nancy fait partie de l'unité urbaine et de l'aire d'attraction de Nancy.

Ce changement de statut permet à la métropole du Grand Nancy d'occuper une position centrale au sein de la région Grand Est et est à ce titre d'être le siège régional de plusieurs grands services publics (CHRU, Universités...), administrations (ARS, rectorat de la région académique Grand Est, le CNFPT antenne lorraine, gendarmerie...) ou le siège d'associations ou services à vocation régionale comme la CCI Grand Est.

1.2 La commune d'Art-sur-Meurthe

La commune d'Art-sur-Meurthe est située en Meurthe-et-Moselle, à l'extrémité sud-est de l'agglomération de la Métropole du Grand Nancy dont elle fait partie. Elle fait partie de l'aire d'attraction de Nancy, dont elle est une commune de la couronne. Par sa situation périurbaine, proche de Nancy ville (20 min de bus) et son caractère demeuré très rural, composé d'un bourg principal (Art-sur-Meurthe) et de 2 hameaux rattachés (Saint Marguerite et Bosserville), font d'Art-sur-Meurthe une commune très attractive pour les familles.

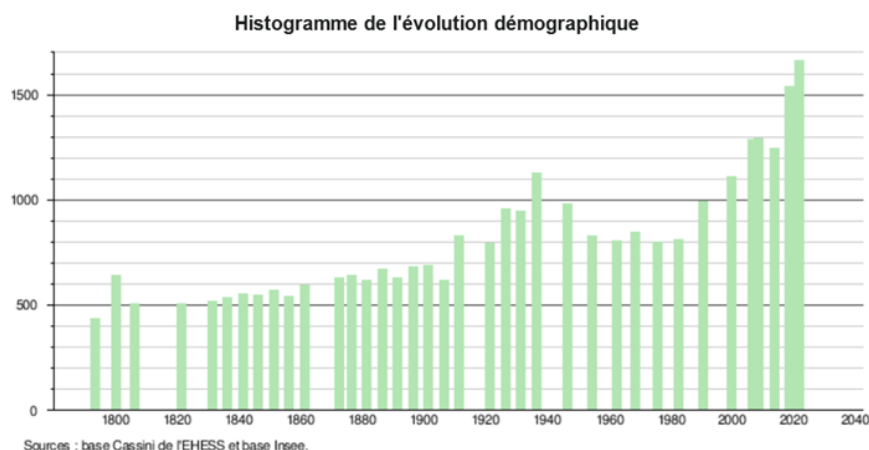


2 Caractéristiques socio-économiques de la population

2.1 Population

2.1.1 Évolution démographique

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les [recensements de la population](#) effectués dans la commune depuis 1793. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement portant sur toute la population est réalisée tous les cinq ans, les populations légales des années intermédiaires étant quant à elles estimées par interpolation ou extrapolation.



En 2019, selon Insee¹, la population d'Art-sur-Meurthe compte 1591 habitants, dont 281 enfants de 0 à 14 ans et 638 adultes de 15 à 44 ans, contre 194 enfants et 462 adultes en 2013. Le tableau ci-après représente les personnes de plus de 15 ans vivant en couple. Pour la population entre 20 et 40 ans, nous remarquons une augmentation depuis 2013. L'âge moyen à l'accouchement du premier enfant est à 31 ans en 2021.

La commune a vu sa population doubler, malgré des variations intermédiaires à la hausse et à la baisse, en une centaine d'année (792 hab en 1921 ; 1660 hab en 2021) avec une augmentation de 27.4% par rapport à 2015. De plus, la commune connaît une augmentation notable d'enfants depuis 5 ans (+40%) avec l'arrivée de jeunes ménages et une reprise de la natalité depuis 2013. Enfin, grâce à l'urbanisation de la ZAC du Chaux Four, du Parc du Château et enfin du coteau des Vignes, la commune d'Art-sur-Meurthe s'inscrit dans une dynamique positive qui permet d'attirer des populations nouvelles sur la commune. Cette attractivité résidentielle continue à jouer en faveur d'Art-sur-Meurthe puisqu'elle offre des avantages du cadre de vie par sa situation périurbaine.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

en %	2008	2013	2019
15 à 19 ans	1,6	0,0	0,7
20 à 24 ans	8,9	10,7	17,7
25 à 39 ans	75,2	69,1	77,0
40 à 54 ans	89,4	85,3	84,1
55 à 64 ans	91,0	86,5	79,5
65 à 79 ans	70,1	79,7	82,1
80 ans ou plus	52,9	38,6	43,5

2.1.2 Catégorie socioprofessionnelle

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

	Population (%)
Actifs ayant un emploi	70,5
Chômeurs	5,3
Retraités	7,1
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	12,6
Autres inactifs	4,5

Avec un taux de chômage de 7% en 2021, la population d'Art-sur-Meurthe compte une forte proportion d'actifs (70.5%) dont les ¾ sont titulaire de la fonction publique et en contrat à durée indéterminée.

Environ 13% de la population exerce également une activité professionnelle non-salariés (indépendants, employeurs). Aussi, près de 85% de la population exerce une activité professionnelle.

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Statut et condition d'emploi	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	408	100	395	100
Salariés	351	86,2	344	87,1
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	272	66,8	301	76,4
Contrats à durée déterminée	29	7,1	28	7,1
Intérim	9	2,1	3	0,8
Emplois aidés	1	0,3	2	0,5
Apprentissage - Stage	40	9,9	8	2,2
Non-Salariés	56	13,8	51	12,9
Indépendants	31	7,7	31	8,0
Employeurs	25	6,1	20	4,9
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

Avec un indicateur de concentration d'emploi de 30.2, une majorité d'habitants exercent leurs activités professionnelles à proximité de leur zone d'habitation, dont 9% sur leur commune.

Enfin en 2021, 81% des ménages sont propriétaire de leur habitation principale.

3 Infrastructure sur le territoire

Différents équipements et infrastructures sont accessibles sur la commune d'Art-sur-Meurthe.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-54025>

3.1 Les établissements scolaires :

L'école du parc regroupe un établissement maternel et primaire publique. Celui-ci est situé au cœur du bourg principal d'Art-sur-Meurthe. L'établissement peut accueillir 69 élèves pour l'école maternelle et 92 élèves pour l'école primaire.

L'établissement scolaire « Saint-Michel » regroupe un collège et un lycée professionnel et technologique des métiers du transport, de l'automobile et de la domotique. Situé sur le hameau de Bosserville, cet établissement privé dispose d'une capacité d'accueil de 84 élèves pour le collège et de 330 élèves pour le lycée ainsi que d'un internat de 400 places qui est l'un des plus importants de la Région Grand Est. Cet établissement propose des formations allant de la 6ème aux formations de niveau 7 en voie direct ou en apprentissage.

3.2 Les équipements périscolaires et de Loisirs

Le Noviciat, situé au cœur du bourg d'Art-sur-Meurthe, accueille les activités périscolaires et de loisirs pour les enfants de 3 à 17 ans. Géré par l'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe, différentes activités culturelles et sportives sont également proposées au sein de cet établissement.

3.3 Les salles communales :

Plusieurs salles communales sont mises à disposition des associations locales telles que :

-  La salle Saint-Rémi située à Bosserville
-  La salle Jean Monnet située à Art-sur-Meurthe qui accueille les cours de Danse et de Fitness
-  La Maison des Quartiers située à Art-sur-Meurthe qui accueille entre autres, le club « joie de vivre » et des permanences de la mutuelle

3.4 Les équipements de santé

Différents équipements de santé sont également accessibles sur la commune tels que :

-  Une maison de la santé qui regroupe un cabinet d'orthophoniste, d'infirmier, de médecine générale, de kinésithérapie et d'ostéopathie
-  Un cabinet dentaire

3.5 Les infrastructures sportives et de loisirs :

Différentes infrastructures permettent également aux habitants de profiter d'activités sportives et de loisirs tels que :

-  Un terrain de foot
-  Un terrain multisports (situé entre le Noviciat et l'école)
-  Le centre équestre – Ferme Saint Phlin
-  Un verger et un préau
-  L'étang « des Croquottes » dont la gestion a été confiée à l'association la Gaulle Dombasloise
-  Un espace naturel sensible situé sur le site de l'ancienne sablière
-  Deux aires de jeux pour enfants :
 -  Une à proximité immédiate du Noviciat
 -  La seconde dans le lotissement du Coteau des Vignes

3.6 Les édifices civils et religieux

La commune d'Art-sur-Meurthe bénéficie d'un patrimoine culturel et religieux important et visible au travers de nombreux édifices :

3.6.1 Les édifices civils

- 🌀 Maison dite du "Père de Jeanne d'Arc".
- 🌀 Le château d'Art-Sur-Meurthe qui date du XVIII^e siècle dans le village.
- 🌀 L'Écart d'Art-sur-Meurthe qui est un ancien prieuré dénommé Saint-Phlin (maison de ferme).
- 🌀 Chevalements de puits de sel dans la vallée de la Roanne.
- 🌀 Monument aux morts des guerres de 1793 et de 1813.

3.6.2 Les édifices historiques et religieux :

- 🌀 La grande Chartreuse de Bosserville est un vieux bâtiment religieux du XVII^e siècle. L'édifice fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis 1948.
- 🌀 L'Église Saint-Aignan datant du XVIII^e siècle.
- 🌀 L'ancienne Église de Bosserville datant du XVII^e siècle dont l'édifice fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis 1997.
- 🌀 L'Église Saint-Rémy de Bosserville datant du XIX^e siècle et dont l'autel date du XVIII^e siècle.

3.7 Dynamique associative :

La commune d'Art-sur-Meurthe bénéficie d'un tissu associatif fort et diversifié tel que :

- | | |
|------------------------------------|---|
| 🌀 Comité des fêtes | 🌀 Amicale des Sapeurs-Pompiers volontaires |
| 🌀 CLAM | 🌀 Calamite Festival |
| 🌀 Banque alimentaire | 🌀 Les copains du parc |
| 🌀 ASABL | 🌀 Association Sportive Equestre Arquoise (ASEA) |
| 🌀 Entrez dans la danse | 🌀 Les Robins de Saint-Rémi |
| 🌀 Familles Rurales Art-sur-Meurthe | |

En proposant différents services et activités, ces différentes associations contribuent à dynamiser le territoire et à rendre la commune plus attractive pour ses habitants.

4 Le Multi-Accueil « Les pirates de Bosserville »

4.1 Historique de l'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe

C'est en 1966 que l'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe voit le jour avec pour objectifs de mettre en œuvre « la ruche pour les enfants » de la commune. Association familiale et d'éducation populaire, implantée depuis sa création sur la commune d'Art-sur-Meurthe, elle a pour objet de rassembler les familles et les personnes dans les territoires où elles vivent, d'assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux, et d'agir pour la création d'un environnement qui leur soit favorable.

En 1976, l'association diversifie ses propositions aux habitants à travers la mise en place du club féminin et du club de la joie de vivre pour les aînés.

À partir de 1980, l'association développe différentes activités sportives et culturelles à destination des habitants de la commune et des communes environnantes.

En 2005, l'association s'installe dans les locaux du Noviciat au cœur de la Commune.

En 2007, l'association et ses partenaires créent le périscolaire, un club ados et des chantiers jeunes

En 2012, l'association et la Commune lancent une réflexion sur la création d'un Multi-Accueil

En 2013, celui-ci ouvrira ses portes avec l'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe pour gestionnaire.

Parce que le Mouvement Familles Rurales ne se contente pas de s'adapter à l'évolution de la société, il se projette au contraire dans l'avenir en veillant à l'intérêt des familles.

En 2018, l'association propose la mise en place de différents projets autour de la parentalité.

À partir de 2021, une réflexion est menée autour de nouveau projet pour l'association contribuant à l'ouverture d'un Espace de Vie Sociale (EVS) en 2024.

En œuvrant au sein du mouvement Familles Rurales, l'association inscrit son action dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui précise « *Ont le caractère d'associations familiales, les associations déclarées librement créées dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901, qui ont pour but essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux de toutes les familles* ». Familles Rurales est un mouvement indépendant, déclaré d'utilité publique ; les idées de son projet ne s'appuient ni sur des sensibilités politiques ou confessionnelles, c'est un mouvement laïc.

L'une des valeurs premières de Familles Rurales, c'est le **respect de la personne dans sa richesse, dans ses convictions, son histoire et sa vie**. À travers son attachement au mouvement Familles Rurales, l'association souhaite contribuer à l'émancipation individuelle et collective en partant du principe que chaque personne est porteuse de savoirs tout en étant sachants et apprenants, avec pour finalité une transformation de la société.

Les actions de l'association rayonnent principalement sur le territoire de la commune. Cependant, le positionnement stratégique de la commune entre d'autres communes rurales et la métropole, bassin d'emploi pour de nombreuses familles, facilite l'adhésion à l'association de nombreuses familles résidants en dehors de la commune. Enfin, comme il est précisé dans les statuts, l'association est pilotée par le conseil d'administration composé de bénévoles.

Pour mettre en œuvre le projet associatif, l'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe dispose d'un directeur d'association qui pilote le projet global. Celui-ci est entouré d'une équipe socle composée d'une secrétaire-comptable, d'un animateur jeunesse et vie locale, d'une directrice et d'une directrice adjointe de Multi-Accueil et d'une directrice adjointe d'ACM. Plusieurs salariés à temps partiel et à temps plein diplômés et/ou qualifiés viennent compléter l'équipe et permettent de mener à bien les différentes activités et services gérés par l'association.

4.2 Historique de la structure

En 2012, la mairie d'Art-sur-Meurthe et l'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe ont travaillé conjointement à la réhabilitation de l'ancienne école maternelle pour en faire un lieu adapté à l'accueil des enfants âgés de 2 mois à 6 ans. Chaque espace (Cuisine, salle de sieste, salle de motricité et d'évolution ...) a été pensé pour le bien être des plus petits et correspondre aux normes données par les services de PMI.

C'est septembre 2013 que la crèche « Les Pirates de Bosserville », installée dans l'ancienne école maternelle au 8 rue Pigéa à Bosserville, ouvre ses portes avec un agrément de 15 places. Face à l'augmentation du nombre d'habitants et la hausse des demandes d'accueils, une extension d'agrément à 18 places est réalisée en août 2015. Celle-ci permet d'accueillir les enfants, de 10 semaines à 6 ans, en toute sécurité et de faire vivre le projet pédagogique du Multi-Accueil grâce à une équipe composée de 7 professionnels diplômés et/ou qualifiés et d'un médecin de crèche.

Le Multi-Accueil est géré par l'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP) depuis son ouverture et pour laquelle la Commune à renouveler sa confiance lors du renouvellement de marché en 2019.

En 2024, la Commune d'Art-sur-Meurthe fait à nouveau face à l'augmentation de son nombre d'habitants et une importante hausse des demandes d'accueil. L'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe engage alors une réflexion avec la Commune, la CAF54 et les services de PMI pour réaliser des travaux au sein du Multi-Accueil et permettre ainsi l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants. Pour cela, l'étage est spécialement réaménagé afin d'y créer une salle de vie, un dortoir, une salle de change, mais également des espaces de rangement, un local pour le personnel et un bureau pour l'équipe de direction. Deux professionnels viennent renforcer l'équipe et le projet d'accueil est retravaillé afin de tenir compte de ces changements, tout en veillant au bien-être, à la sécurité et à la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles, mais également de l'équipe salariée.

4.3 Objectifs du Multi-Accueil

À gestion associative, la structure propose 3 types d'accueils différents (régulier, occasionnel, urgence), pour les enfants de 10 semaines à 6 ans, qui permettent aux familles de concilier vie socioprofessionnelle et vie familiale tout en garantissant à l'enfant une vie quotidienne sécurisante et épanouissante.

Parce que la famille joue un rôle fondamental dans la société au niveau de l'épanouissement de la personne, de l'éducation des enfants, la solidarité entre les générations, la protection des plus faibles et l'apprentissage de la citoyenneté et qu'au sein de la collectivité, chaque enfant doit trouver sa place dans le groupe ; le Multi-Accueil doit alors lui permettre de développer sa personnalité, conjointement avec la famille, tout en apprenant à vivre avec les autres.

Pour mener à bien ses objectifs et suite à une réflexion menée avec les membres du Conseil d'Administration, la direction de l'établissement et de l'association, plusieurs valeurs sont ressorties comme essentielles à la vie quotidienne au sein du Multi-Accueil.

C'est ainsi que l'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe a décidé d'orienter ses actions autour de **3 valeurs fondamentales** que sont :

4.3.1 La solidarité – Pour la promotion de l'entraide

La volonté première de l'association est de favoriser l'entraide, entre les individus, entre les familles, entre les générations. Les actions mises en place doivent permettre de ne laisser personne sur le côté, de rompre l'isolement. La solidarité symbolise notre unité dans la diversité.

4.3.2 L'ouverture d'esprit – Apprendre des autres

L'intention de l'association est que chaque individu puisse accepter et comprendre les différences des uns et des autres. Être ouvert d'esprit c'est être réceptif à de nouvelles idées, des opinions différentes ou encore à des points de vue différents. L'objectif est de développer l'esprit critique, la curiosité et la bienveillance.

4.3.3 L'échange et le partage – Tisser des liens

L'association a pour ambition de favoriser l'organisation d'événements et d'actions qui fédèrent et rassemblent les individus dans un esprit convivial. L'objectif est de renforcer le dialogue et la communication et ainsi re-tisser les liens au sein des familles et entre les familles. Dans la continuité de la solidarité, l'association veut développer l'entraide, rompre l'isolement et instaurer des relations de confiance.

5 Le développement durable

Parce que la mise en œuvre de ces orientations et valeurs est souhaitée dans un souci de **respect de l'environnement**, la démarche de développement durable se doit d'être transversale avec le développement du projet de l'association et de l'établissement.

Pour cela, le Multi-Accueil s'appuie sur la définition du développement durable qui figure dans le rapport « Brundtland », de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987 et qui précise :

« Le développement durable c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ».

Aussi, l'équipe est sensible à éduquer les enfants à travers une approche durable et cela passe par le fait de sensibiliser les enfants aux gestes de tri sélectif et à la réduction des déchets.

Parce que le tri sélectif permet le recyclage du papier, carton, verre, plastique dans les filières spécialisées, des ateliers ludiques sont mis en place pour initier les enfants à cette pratique et repérer les différents bacs.

L'équipe veille également au réemploi des matières en proposant des activités avec des matériaux recycler (papier, cartons, plastiques ...) qui permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie (bouteilles sensorielles Montessori, activités de transvasement avec de gros bouchons...). Différentes activités **dites « naturelles » sont également proposées tels que** la pâte à modeler qui est réalisée sur place, ou encore de la peinture végétale.

Pour éviter d'accroître les déchets, le linge de toilette pour les enfants et les **sur chaussures sont tissus** pour les visiteurs/parents, amenés à entrer dans la structure. Lavé sur place, le linge est ainsi réutilisable sur le long terme.

Parce que la découverte de la nature, qui en plus de contribuer à l'éveil sensoriel, émotionnel et l'acquisition de connaissance de l'enfant contribuent par *« la connaissance de la nature et des processus qui s'y déroulent [...] au développement de comportements respectueux envers l'environnement »*², le projet d'accueil du Multi-Accueil favorise les sorties dans le jardin et hors les murs de l'établissement. Celles-ci sont régulières, en adéquation avec la météo et la disponibilité du personnel par rapport à l'encadrement. Cet éveil à la nature est complété par des **sorties spécifiques** qui sont proposées tout au long de l'année.

Enfin, la rénovation du bâtiment réalisée en 2024 permet de réduire significativement la consommation d'énergie fossile grâce à l'installation de panneaux solaires et à la réfection de l'isolation du bâtiment.

6 Accessibilité de la structure

Le Multi-Accueil « Les pirates de Bosserville » est géré par l'association **Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe** depuis son ouverture en septembre 2013.

² Michael KALFF, 2001

Familles Rurales est le premier Mouvement familial en France. Composé de 3000 associations locales, il regroupe 150 000 familles adhérentes. 45 000 bénévoles et 20 000 salariés animent le réseau. Le Mouvement ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle. C'est un mouvement qui remplit différentes missions :

- 🌀 Répondre aux besoins des familles,
- 🌀 Défendre leurs intérêts,
- 🌀 Accompagner les parents dans leur mission d'éducation
- 🌀 Et participer à l'animation des territoires ruraux et périurbains.

Familles Rurales s'est construit sur des valeurs fortes que les associations affiliées incarnent au quotidien au travers des actions qu'elles mènent avec les familles. Le Mouvement défend ardemment le respect des différences, la tolérance et la solidarité.

Il promeut les valeurs humaines indispensables à l'équilibre et au développement de la personne et de son milieu de vie. Chaque jour, il agit pour donner à chacun et chacune sa place dans la société et combat toute forme de discrimination, de rejet ou de stigmatisation. Aussi, l'association Familles Rurales d'Art-sur-Meurthe agit dans un esprit permanent d'ouverture, d'accueil à tous, et de respect des différences, notamment en intégrant toutes les générations.

Le Multi-Accueil a pour vocation de répondre aux besoins des parents souhaitant concilier vie familiale et vie professionnelle. Il est ouvert à toutes les familles ayant un enfant âgé de 10 semaines à 6 ans, que les parents soient en activité ou non. Une priorité est donnée aux habitants de la Commune d'Art-sur-Meurthe.

La structure se veut ouverte à tous, avec une attention toute particulière à l'accueil de l'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique compatible avec la vie en collectivité. Ces accueils sont préparés en amont avec la famille de l'enfant, la direction et/ou son adjointe, le médecin référent de l'établissement et/ou le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI).

Pour ces accueils, un protocole d'accueil individualisé (PAI) ou un projet d'accueil personnalisé (PAP) sera rédigé. Des professionnels extérieurs, intervenants auprès de l'enfant concerné pourront, sous conditions, réaliser des soins médicaux et/ou éducatifs au sein de l'établissement afin d'assurer son bien-être.

La structure accueille également des enfants de parents bénéficiaires des minima sociaux, ou de parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. Le Multi-Accueil veille à accompagner ces familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer à des actions d'accompagnement professionnel. L'équipe est alors attentive à définir le projet d'accueil avec la famille, en cohérence avec le bien-être de l'enfant. Des échanges réguliers pourront être mis en place avec la puéricultrice du secteur et/ou avec le CAMSP de Nancy (demande d'accueil occasionnel pour des familles exprimant un besoin ou pour l'intégration de l'enfant dans la collectivité) pour favoriser ces accueils.

Pour cela, la structure dispose de 10% de ses places d'accueils réservées pour des places dites « **d'urgences** » qui peuvent être mobilisées pour faciliter l'accueil des familles les plus fragiles. Toutefois, ces places ne sont que temporaires et des modalités d'accueils plus pérennes devraient être envisagées si l'accueil devait se poursuivre dans le temps. Aussi, il conviendra d'envisager un accueil soit :

- 🌀 Au sein de la structure si des possibilités d'accueils existent (occasionnel ou régulier via la commission d'attribution des places)
- 🌀 Auprès d'autres modes d'accueils environnants (Multi-Accueil, assistant-e-s maternel-le-s, ...).

Enfin, le Multi-Accueil souhaite soutenir les parents dans leur rôle d'éducation. Il veille à avoir un comportement bienveillant vis-vis des parents et à les conforter dans leur rôle. En dépassant la simple offre de garde, le Multi-Accueil, propose aux parents de s'investir dans la vie de l'établissement et de l'association, en leur proposant, entre autres, de participer à des activités et sorties ainsi que des soirées thématiques.

7 Les partenariats :

L'établissement est « ouvert vers l'extérieur » afin d'apporter une continuité dans la mission sociale de la commune, en donnant du sens et en collaborant activement aux actions sociales et économiques prises en faveur de la qualité d'accueil dans le secteur de la Petite Enfance.

Des projets communs avec les structures existantes dans la commune (médiathèques, écoles, Accueil de Loisirs ...) ainsi qu'avec d'autres structures et associations du territoire sont mis en place.

La commune d'Art-sur-Meurthe est un partenaire incontournable de l'association. Elle soutient depuis longtemps l'action de l'association dans l'intérêt des administrés de la commune. L'association, au travers de son projet, améliore la qualité de vie des habitants et vient donc compléter la politique d'action sociale communale.

L'établissement bénéficie également du soutien technique et financier de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle et du Conseil Départemental pour la mise en œuvre de différents projets. La Fédération Familles Rurales de Meurthe-et-Moselle apporte son soutien technique aux bénévoles et à l'équipe de direction et sur la mise en réseau avec d'autres associations similaires en termes de projet et d'activités.

Dans la dynamique éducative, l'école maternelle et élémentaire est associée au projet concernant les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Les possibilités, au sein même de la structure et avec les partenaires actuels, sont riches et variées, mais la structure reste ouverte à toute nouvelle opportunité de partenariat.

Fait à Art-sur-Meurthe,
le 15.07.2024

Pour le Conseil d'Administration
Pierre-Yves GERARD, Président
Association Familles Rurales Art-sur-Meurthe
En attente de validation du CA au 05.09.2024